

Procès-verbal du Conseil d'Arrondissement du 4 juin 2014 **Mairie du 1er Arrondissement**

Ouverture du Conseil d'Arrondissement du 4 juin 2014

Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, Maire du 1^{er} Arrondissement, Monsieur Arthur REMY, 1^{er} adjoint, et Madame Corinne SOULANET-BONNERIC, 2^{ème} adjointe, étant retenus par une réunion, Monsieur Jean-Pierre BOUCHARD, 3^{ème} Adjoint, ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement du 4 juin 2014 à 18 heures 40.

Monsieur BOUCHARD demande, avec l'accord du conseil, à M. Marwan MARTELLI d'être Secrétaire de séance, et, à ce titre, de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents :

- Mme Nathalie PERRIN-GILBERT (en retard),
- M. Arthur REMY (en retard,)
- Mme Corinne SOULANET-BONNERIC (en retard),
- M. Jean-Pierre BOUCHARD,
- Mme Fatima BERRACHED,
- M. Elliott AUBIN (en retard),
- Mme Emeline BAUME,
- M. André GACHET,
- Mme Laurence BOFFET (en retard),
- M. Marwan MARTELLI,
- M. Yves FOURNEL,
- Mme Odile BELINGA,
- M. Jean-Baptiste MONIN.

Absente excusée : Mme Isabelle GRANJON (pouvoir à Madame Laurence BOFFET).

Arrivées de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, Monsieur Arthur REMY, Madame Corinne SOULANET-BONNERIC, Monsieur Elliott AUBIN et Madame Laurence BOFFET à 18 heures 45.

20737 – LYON 1^{er} – Place des Terreaux – Transfert de propriété à titre gratuit en faveur de la Ville de Lyon par la Communauté Urbaine du volume correspondant à la fontaine Bartholdi et à son local technique – N° EI 01179 – N° Inventaire : 01179V001 – Opération 01179002 – programme 00012 – AP 2009- 1.

Rapporteur : M. Arthur REMY

M. Arthur REMY : Le présent projet de délibération porte sur le transfert à titre gratuit en faveur de la Ville de Lyon par la Communauté Urbaine du volume correspondant à la fontaine Bartholdi et à son local technique.

Le Conseil Municipal, réuni en sa séance du 23 septembre 2013, a approuvé le projet de restauration de la fontaine Bartholdi classée au titre des Monuments Historiques.

Les services ont constaté que la Place des Terreaux y inclus la fontaine Bartholdi étaient propriété de la Communauté Urbaine.

Cette rénovation devant être assurée par la Ville de Lyon, celle-ci propose un transfert de propriété d'une valeur d'1 €.

Les frais notariés seront pris en charge par la Ville de Lyon.

Je vous propose de voter favorablement ce projet de délibération.

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DELIBERE ET ADOPTE LE DOSSIER **20737** A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

20793 – Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels – Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 188 000 € à des structures de création et de diffusion artistique – Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations.

Rapporteur : Madame Corinne SOULANET-BONNERIC.

Mme Corinne SOULANET-BONNERIC : Une ligne budgétaire intitulée « lieux culturels » permet d'allouer des subventions d'équipement aux structures culturelles lyonnaises réparties sur l'ensemble du territoire de la ville, aux fins d'améliorer les conditions de travail des équipes administratives, des artistes et des techniciens ainsi que les conditions d'accueil du public tout en favorisant le développement d'activités culturelles de proximité sur l'ensemble du territoire lyonnais.

Les lieux culturels ci-dessous sont éligibles à cette enveloppe budgétaire selon les secteurs déclinés ci-après :

I) SECTEUR THEATRE

Le Club Théâtre Au Lavoir Public sollicite une aide de la Ville de Lyon pour continuer l'aménagement de sa salle de spectacle à travers notamment l'acquisition d'un système d'accroche pour les projecteurs induisant la pose de perches métalliques conformes aux normes en vigueur.

Il est proposé d'apporter un soutien financier de 10 000 € au Club Théâtre Au Lavoir Public.

L'Association Mac Guffin s'est installée en 2013 dans un local sis 19, rue de Marseille à Lyon 7^{ème} arrondissement pour y aménager des bureaux, un espace de travail et une salle de spectacle.

Il est proposé d'attribuer une aide financière de 2 000 € à la structure précitée.

La Troupe du Levant est une association implantée depuis peu sur l'ancien site industriel ABB à Décines-Charpieu.

Il est proposé d'apporter un soutien financier de 2 000 € à la Troupe du Levant.

Le Théâtre des Clochards Célestes sollicite une aide de la Ville de Lyon pour l'aménagement des nouveaux locaux, plus particulièrement pour des travaux : parquets, cloisons, installations électriques, chauffage.

Il est proposé d'apporter un soutien financier de 10 000 € à la structure dénommée « Le Théâtre des Clochards Célestes ».

Le Théâtre Les Ateliers nécessite un réaménagement de ses locaux ainsi qu'un renouvellement de son matériel technique.

Il est proposé d'allouer une aide financière de 10 000 € à la structure mentionnée ci-dessus.

II) SECTEUR ARTS VISUELS

L'ASSOCIATION LA SALLE DE BAINS subit, depuis 2013, des problèmes d'infiltrations d'eau. Aussi, pour remédier à ce problème, la Ville de Lyon a engagé des travaux d'étanchéité sur la dalle extérieure, qui se sont déroulés de janvier 2014 à février 2014.

S'agissant de travaux de remplacement des placoplâtres rendus nécessaires, la structure mentionnée ci-dessus sollicite une subvention d'investissement de 5 000 € pour lui permettre de réaliser ces travaux d'embellissements (réfection murs et plafonds et reprise d'électricité).

Il est proposé d'apporter un soutien financier de 5 000 € à l'Association La Salle de Bains.

L'ASSOCIATION ROGER TATOR, dont le siège social est situé sur le territoire du 7^{ème} arrondissement, sollicite une aide de la Ville de Lyon pour l'installation d'un module technique collectif, comprenant un râtelier et les outils professionnels pour le travail du bois.

Il est proposé d'apporter un soutien financier de 10 000 € à la Galerie Roger Tator.

L'Association des Directeurs des Ecoles Supérieures d'Art en Rhône-Alpes (ADERA) a pour objet l'organisation et la promotion d'actions communes principalement entre les écoles d'art de Rhône-Alpes – ESAA Annecy, ESAD Grenoble – Valence, ENSBA Lyon, ESAD Saint-Etienne, la mise en commun des réflexions d'ordre pédagogique, le développement des actions internationales, et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés issus des écoles supérieures d'art.

L'ADERA sollicite une aide de la Ville de Lyon, plus particulièrement pour la mise en sécurité du bâtiment avec la mise sous alarme de l'ensemble des locaux, l'installation de portes coupe-feu, la mise en place de porte et cloisons permettant aux artistes de disposer d'espaces privatifs.

La subvention proposée est de 7 000 €.

L'Assemblée Numérique des Diversités Artistiques/ Développement des Arts et Cultures Numériques (AADN), créée à la friche RVI à Lyon, en 2004, sollicite la Ville de Lyon pour continuer l'aménagement du grill technique mobile (à travers notamment l'acquisition et la mise en place d'une structure pont en aluminium) et sa régie multimédia.

La subvention proposée est de 2 000 €.

III) SECTEUR MUSIQUES ACTUELLES

Grrnd Zero, créée en 2004 par un collectif d'artistes lyonnais issus des arts et des cultures dits « underground », a pour objectif principal d'offrir aux lyonnais un lieu culturel dédié aux projets artistiques alternatifs.

Après avoir investi plusieurs lieux pour la réalisation de leur projet, Grrnd Zero s'était installé dans un bâtiment appartenant au Grand Lyon, sis au 40, rue Pré Gaudry à Lyon 7^{ème} arrondissement dans les anciennes usines Brossettes.

Ces locaux sont voués à la destruction dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Girondins.

Un nouveau bâtiment a été proposé à Grrnd Zero avec la collaboration du Grand Lyon.

Il s'agit d'une usine désaffectée, située à Vaulx-en-Velin, 60 avenue Bolhen proche du centre commercial Carré de Soie.

D'importants travaux d'aménagement, suivis par Grrnd Zero, sont à prévoir avant l'installation du collectif.

La Ville de Lyon, soucieuse de maintenir une diversité des esthétiques musicales, souhaite apporter son soutien financier à ce projet.

Le Conseil Municipal, réuni en sa séance du 25 novembre 2013, a approuvé l'attribution d'une première subvention de 100 000 €.

Il est proposé d'octroyer une subvention complémentaire de 100 000 € pour un budget prévisionnel de travaux estimé à 300 000 €.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est annexée au présent rapport.

LEROCKEPAMORT – KRASPEK MYZIC rencontre actuellement des problèmes avec son voisinage.

En effet, des travaux réalisés sur le plancher, l'été dernier, ont modifié la transmission des vibrations générées par les concerts.

Après la réalisation d'une étude d'impact et la concertation avec un expert acousticien, les solutions préconisées pour améliorer l'isolement et atténuer les nuisances sonores, nécessitent des travaux dont le montant est estimé à 25 000 €.

La subvention proposée à l'association Lerockepamort – Kraspek Myzic est de 10 000 €.

L'Association RESEAU, qui gère le Périscope, a récemment sollicité la Ville de Lyon aux fins de l'aider à financer des travaux de mises aux normes imposés par la commission de sécurité.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est annexée au présent rapport.

La subvention proposée est de 6 000 €.

L'Association 6^{ème} Continent, pour répondre aux exigences de la commission de sécurité et maintenir ses activités dans les locaux sis rue Saint-Michel dans le 7^{ème} arrondissement, doit réaliser des travaux de mise aux normes de la salle de spectacle (agrandissement du sas d'entrée, installation de portes anti-panique, mise aux normes de l'électricité, révision de la ventilation).

Ces travaux sont estimés à plus de 30 000 €.

La subvention proposée est de 14 000 €.

L'enveloppe globale s'élève à 188 000 € répartie ainsi :

- Secteur Théâtre : 34 000 € ;
- Secteur Arts Visuels : 24 000 € ;
- Secteur Musiques Actuelles : 130 000 €.

Je vous propose de voter favorablement ce projet de délibération.

Mme Emeline BAUME : Je ne ferais aucune remarque sur le collectif Grrnd Zero qui a fait l'actualité ces derniers jours.

Sous le mandat précédent, le groupe Europe Ecologie Les Verts avait approuvé, avec satisfaction, en Conseil Municipal et en Conseil d'Arrondissement, la subvention de 100 000 €, non pas dans un souci de pérennisation d'une quelconque forme de clientélisme, mais pour permettre au collectif, que le groupe Europe Ecologie Les Verts avait rencontré en février 2012, de poursuivre ses activités de création et de diffusion.

Ce dossier interroge quant aux leviers mobilisés pour accompagner les acteurs en général qui sollicitent notre collectivité et quant à la stratégie foncière et immobilière de la Ville de Lyon et du Grand Lyon.

Par ailleurs, avant le Conseil Municipal du lundi 16 juin 2014, le groupe Europe Ecologie Les Verts écrira au Président du Grand Lyon et Maire de Lyon pour qu'une coordination efficace soit faite entre les services afin que la convention d'occupation temporaire soit signée permettant au collectif de mobiliser les fonds publics d'ores et déjà alloués.

Je voterais favorablement cette délibération mais je profite du Conseil d'Arrondissement pour évoquer ces questions qui seront formalisées par écrit et soumises très prochainement au Maire de Lyon et Président du Grand Lyon.

M. Jean-Pierre BOUCHARD : Lorsque j'étais chargé de mission auprès du Maire de Lyon pour les Musiques Actuelles, en mai 2005, je pense l'avoir convaincu d'accorder la mise à disposition des anciennes usines Brossettes au collectif Grrnd Zero qui, à l'époque, s'appelait « Super Champion ».

Même si je peux émettre quelques réserves sur le positionnement du collectif Grrnd Zero, la pertinence du projet n'est pas remise en question.

Nous pouvons nous interroger sur la démarche qui a consisté à « déloger », il y a quinze mois, une équipe artistique qui a utilisé paisiblement les locaux des anciennes usines Brossettes.

Or, après quinze mois, nous pouvons constater que ces locaux sont inoccupés et infestés de souris et d'araignées.

Il me semble que la méthode est quelque peu curieuse, notamment au regard du soutien financier apporté au collectif avec le vote d'une première subvention de 100 000 € avant les élections municipales, sans formalisation par convention ni engagement, d'une part, sur la durée d'occupation qui, de mon point de vue, ne peut pas être inférieure à 6 ans pour amortir l'aide financière allouée en investissement et, d'autre part, sur la gratuité de la mise à disposition des locaux.

Il convient d'avoir une démarche logique.

Si la Galerie des Terreaux est mise à disposition de la Maison des Biennales, à titre gracieux, il y a lieu, dans la même logique, d'exonérer de loyer le collectif Grrnd Zero si celui-ci est installé à Vaulx-en-Velin, 60 avenue Bohlen.

Les logiques doivent être identiques et ne pas varier selon les équipes artistiques.

La demande d'attribution d'une subvention complémentaire de 100 000 € pose problème dans la mesure où la pérennité de la mise à disposition, la gratuité du lieu et la convention d'objectifs, qui doit intervenir entre la Ville de Lyon et le collectif Grrnd Zero, ne sont pas encore finalisées.

Ce dossier soulève une autre problématique liée à la proportionnalité du soutien financier de la Ville de Lyon au secteur des Musiques Actuelles.

Pour rappel, le Fonds d'Intervention des Musiques Actuelles (FIMA) soutenait, en 2013, 27 équipes à hauteur de 320 000 €.

Or, pour une ville de la taille de Lyon, ce dispositif devrait varier entre 800 000 € et 1 million d'euros.

Ce dossier me permet de mettre en exergue plusieurs problématiques : la compétence du Grand Lyon attendue par l'ensemble des acteurs de ce secteur, la méthodologie.

Ce dossier soulève un enjeu d'importance dans la mesure où aucun effort réel n'est fait pour l'accueil d'équipes artistiques en centre ville.

Si cette méthode d'instruction et de traitement des dossiers perdurait, les équipes artistiques lyonnaises s'installeraient à Vaulx-en-Velin ou à Décines.

Il ne me paraît pas tout à fait souhaitable de faire de la vie artistique en laissant partir à l'extérieur de la Ville de Lyon les principales équipes lyonnaises.

Voilà résumé mon état d'esprit.

Il n'y a pas de pilote dans l'avion.

M. Yves FOURNEL : Inaudible.

Mme le Maire : Je me félicite que le Club Théâtre Au Lavoir Public soit désormais reconnu et soutenu financièrement par la Ville de Lyon pour la seconde année consécutive.

Il est vrai que le pari de l'équipe du 1^{er} arrondissement d'installer cette structure dans un bâtiment désaffecté était audacieux.

Cet équipement a été transféré au 1^{er} arrondissement.

Nous avons donc pu le rouvrir et y accueillir une équipe dont le travail est aujourd'hui reconnu et soutenu.

Il est donc possible de rouvrir des lieux, de faire confiance à des équipes culturelles et de travailler avec elles, en harmonie, avec un cahier des charges précis et respecté par chaque partie.

Je partage la remarque tout à fait pertinente de Monsieur Jean-Pierre BOUCHARD sur cette habitude qui consiste à extérioriser du centre ville vers la périphérie les équipes voire les friches.

Je suis convaincue que l'artiste et les équipes artistiques ont leur place en centre ville et au centre de la Métropole.

C'est bien pour cela que, pendant la campagne électorale, nous avons porté très fort le projet d'une coopérative culturelle dans les anciens locaux de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts (ENBA), que nous comptons bien rouvrir autour d'un projet culturel avec une véritable réalité économique.

Ce projet fait partie de nos priorités au même titre que le collège Truffaut au sujet duquel nous nous sommes toutes et tous engagés, pendant la campagne électorale, à conserver le caractère public de ces locaux avec aucune vente au secteur privé, à aucun promoteur immobilier.

Nous veillerons bien évidemment à ce que la future destination du collège Truffaut respecte les engagements de la campagne électorale et fonctionne en synergie avec les anciens locaux de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts (ENBA).

Les deux projets seront différents mais ces 2 équipements sont structurants pour cette partie du 1^{er} arrondissement voire de la Ville de Lyon.

Il convient donc de mener une réflexion conjointe sur ce quartier Ouest des Pentes : Montée de l'Amphithéâtre, Montée des Carmélites, rue Pierre Blanc.

La particularité du 1^{er} arrondissement est de mêler plusieurs domaines : associatif, culturel, économique, service aux habitants.

Nous veillerons tout particulièrement à maintenir en centre ville à la fois une activité économique de service aux habitants et une activité culturelle de service à la population.

Aussi, dans le cadre du plan de mandat que nous sommes en train de rédiger pour le Maire de Lyon et ses Adjoints, nous priorisons la future destination des anciens locaux de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts (ENBA) et du collège Truffaut.

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DELIBERE ET ADOPTE LE DOSSIER **20793** A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

20598 – Règlement intérieur des activités périscolaires en direction des usagers.

Rapporteur : Madame Fatima BERRACHED.

Mme Fatima BERRACHED : Le projet de délibération rappelle, parmi les nombreux textes intervenus sur cette question, dans son introduction, la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et le décret du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

Dans la première partie du projet de délibération, il est évoqué l'organisation de la semaine des écoliers à compter de la prochaine rentrée en septembre 2014, c'est-à-dire une demi-journée de classe supplémentaire le mercredi matin et une demi-journée dédiée aux activités périscolaires le vendredi après-midi.

La seconde partie du projet de délibération décline le Projet Educatif du Territoire Lyonnais et le développement d'une offre périscolaire de qualité avec, parmi les objectifs poursuivis, l'équité et la lutte contre les discriminations et les inégalités territoriales, expliquant, de ce fait, les raisons pour lesquelles les accueils e loisirs sans hébergement (ALSH) seront organisés sur le temps de la pause méridienne et le vendredi après-midi.

Enfin, la troisième partie de ce projet de délibération présente le règlement des accueils périscolaires de la Ville de Lyon.

Ce document est annexé au présent rapport.

Le règlement des accueils périscolaires de la Ville de Lyon précise les accueils périscolaires, les modalités d'inscription, la tarification et paiement des activités du vendredi après-midi, les règles de sécurité ainsi que le respect du règlement.

L'article 1^{er} du règlement des accueils périscolaires de la Ville de Lyon rappelle que la demi-journée dédiée aux activités périscolaires sera donc le vendredi après-midi.

L'article 2 dudit règlement précise que l'inscription est annuelle.

Dans l'article 3 de ce document, il est présenté la tarification des demi – journées.

Je ne suis pas favorable à la mise en place de cette organisation avec le choix du vendredi après-midi pour les activités périscolaires aux motifs que les enfants ne participeront pas tous aux activités, soit pour des raisons financières soit par choix de partir plus tôt en weekend.

Je ne suis favorable au choix du vendredi après-midi dans la mesure où les enfants, qui ne seront pas présents le vendredi après-midi, ne participeront pas au Projet Educatif défini.

Le principe d'équité n'est, de mon point de vue, pas respecté.

Je suis opposée au choix du vendredi après-midi dans la mesure où l'amplitude horaire de la journée de classe demeure inchangée : 6 heures.

Cette organisation s'éloigne du cœur de la loi du 8 juillet 2013 dont l'objectif était d'alléger les journées de classe des enfants.

Enfin, je suis opposée à la tarification des activités périscolaires définies dans un projet éducatif de l'école.

Je vous invite à voter contre ce projet de délibération.

M. Jean-Baptiste MONIN : Tout d'abord, je souhaiterais rappeler l'objectif initial de ce projet qui était de faire correspondre les rythmes scolaires avec les rythmes biologiques des enfants.

En effet, les experts se sont prononcés sur une journée de classe d'une durée maximale de 5 heures 30.

Or, celle-ci est toujours de 6 heures.

Le principe d'équité n'est pas respecté dans la mesure où il est avéré que tous les enfants ne pourront pas participer aux activités.

Je souhaiterais soulever l'importance dans la variation des coûts des activités du vendredi après-midi.

Initialement, pendant la campagne électorale, Monsieur Gérard COLLOMB avait proposé un tarif de 1, 66 € par mois et par enfant.

Cette promesse n'a pas été tenue.

En effet, aujourd'hui, le coût est de 12 € voire de 19 € par mois et par enfant.

Cette situation est tout à fait anormale.

Par ailleurs, les spécialistes considèrent que cette expérimentation des rythmes scolaires impactera sur les capacités d'apprentissage des enfants.

Il convient de souligner également les incidences sur la vie des familles en termes d'organisation, sur les structures associatives et les assistantes maternelles qui vont perdre une demi-journée de travail et, donc, des revenus.

De mon point de vue, le vendredi après-midi ne remplace pas le mercredi matin.

S'agissant des associations, certains intervenants sont plus sollicités le mercredi matin.

Or, une association organise des activités, parfois sur le vendredi après-midi.

Le phénomène de compensation n'est pas avéré, ce qui est très regrettable.

Sur la forme, la concertation a été extrêmement rapide sur une période d'un peu moins de 3 semaines.

Or, il aurait été légitime de disposer d'une année supplémentaire aux fins d'engager une véritable concertation avec l'ensemble des acteurs concernés : parents, assistantes maternelles, structures associatives.

J'appelle bien évidemment à voter contre ce projet de délibération.

Je pose une question sur la suite si les conseils d'écoles se prononcent contre cette organisation.

Que va-t-il se passer ?

Un passage en force ou l'ouverture d'une nouvelle concertation sur une durée plus longue.

M. Yves FOURNEL : Mon groupe « Lyon Gauche Solidaire » s'est déjà exprimé sur le fonds du dossier.

Je rappellerais les côtés positifs de cette organisation qui n'ont pas été soulevés.

Le temps de pause méridienne va être amélioré de façon significative avec le passage en accueil de loisirs, donc, amélioration de l'encadrement, des qualifications, recrutement de directeurs de centres de loisirs dans les groupes scolaires.

Cela n'est pas négligeable dans la mesure où le temps de pause méridienne est un moment important pour les enfants.

Néanmoins, le choix qui a été fait et qui est nouveau, de concentrer les activités sur une demi-journée, est contraire à la réglementation.

Je ne peux donc pas approuver cette disposition.

Je regrette que nous n'ayons pas attendu l'issue de la consultation des conseils d'écoles.

Mme Emeline BAUME : Plusieurs points de regrets sont partagés par les élu (e) s du 1^{er} arrondissement.

Je réitère l'interrogation du groupe Europe Ecologie Les Verts (EELV) sur cette volonté farouche de ne pas engager de concertation le plus en amont possible avec les conseils d'écoles et, surtout, de ne pas associer l'ensemble des structures associatives qui s'inscriraient dans une démarche d'éducation populaire par arrondissement.

Je maintiens mon étonnement.

La problématique ne porte pas seulement sur l'offre d'activités périscolaires aux fins de loisirs mais sur l'accompagnement et la formation des enfants dans le champ de l'éducation non formelle avec l'ensemble des forces vives de l'arrondissement.

Nous nous interrogeons également sur le statut de ces animateurs, intervenants.

Il conviendrait de ne pas ajouter de la précarité à la précarisation des associations.

Je souhaiterais connaître le moment où l'éducation populaire et citoyenne pourra être évoquée à la Ville de Lyon et où la place de l'enfant dans la cité sera réellement reconnue.

Je voterais contre ce projet de délibération, ce soir.

Le groupe Europe Ecologie Les Verts (EELV) votera contre ce rapport en Conseil Municipal lundi 16 juin 2014.

Mme Fatima BERRACHED : En réponse à la question posée par Monsieur Jean-Baptiste MONIN, la décision sera prise unilatéralement par la Rectrice de l'Académie de Lyon si les conseils d'écoles se prononcent contre la proposition de la Ville de Lyon.

Je précise que la décision sera définitive et qu'aucune expérimentation ne sera possible.

Je rejoins Monsieur Yves FOURNEL sur l'organisation de la pause méridienne.

Je n'ai pas mentionné le côté positif de cet aménagement.

S'agissant des conseils d'écoles, celui du groupe scolaire Michel Servet ne s'est pas encore prononcé sur cette organisation.

Les conseils d'écoles des autres groupes scolaires du 1^{er} arrondissement ont rejeté cette organisation.

Mme le Maire : S'agissant du 1^{er} arrondissement, sur les 8 conseils d'écoles des groupes scolaires, 7 se sont positionnés défavorablement.

Il me semble que la situation est très partagée à l'échelle de la Ville de Lyon.

J'ai lu très attentivement l'article du journal du Progrès de ce jour sur les conditions dans lesquelles le vote se serait déroulé dans certains arrondissements et groupes scolaires avec, parfois, quelques appels téléphoniques, quelques pressions sur les directeurs d'établissements.

Le groupe « Lyon Citoyenne et Solidaire » vote contre ce projet de délibération, ce soir, et votera contre ce texte en Conseil Municipal lundi 16 juin 2014.

Je mettrai un bémol sur l'amélioration du temps de pause méridienne.

Je regardais très attentivement ce que la Ville de Saint-Etienne a réalisé, sous le mandat précédent, avec la mise en place d'une charte de la pause méridienne.

Ce document est très intéressant.

En effet, il conviendrait également de veiller au contenu des repas qui sont servis dans les écoles.

Je m'interroge sur le moment que la Ville de Lyon choisira pour s'orienter vers un véritable élargissement de la présence du bio.

Je sais que des progrès ont été réalisés sous le mandat précédent.

Néanmoins, il y a lieu d'arrêter de penser que la Ville de Lyon est la meilleure.

En 6 ans, la Ville de Saint-Etienne est passée à 100 % de bio.

Au-delà du bio, il y a aussi les circuits courts de production.

Cela aurait le mérite d'aider les agriculteurs et les producteurs du Rhône à constituer une filière plus forte, à s'organiser plus harmonieusement.

Il convient d'être plus volontaire dans cette transition vers la qualité de la nourriture qui est servie aux enfants lyonnais.

Cette démarche interroge le choix sur la restauration scolaire, la nécessité d'une cuisine centrale, le recours à des prestataires extérieurs : Avenance, Sodexo, la révision du mode de fabrication des repas qui sont servis à nos enfants.

Je suis tout à fait favorable à des expérimentations sur certains arrondissements si cela est trop complexe à organiser, à l'échelle de la Ville de Lyon.

La qualité du temps de midi est le calme et l'encadrement.

Il est dit que des progrès sont réalisés sur l'encadrement.

Ce faisant ; la mise en place de selfs pour une grande partie des enfants constitue-t-elle un progrès ?

Je me suis personnellement rendue dans les cantines scolaires y compris celles du 1^{er} arrondissement.

Je ne suis pas sûre qu'un self soit un véritable progrès pour un enfant de 6 ou 7 ans.

En effet, le self permet une meilleure rotation mais ne constitue pas une véritable amélioration qualitative pour l'enfant.

Le taux d'encadrement ne permet pas de s'assurer que l'enfant prend un repas équilibré.

Le self peut générer des problèmes de manutention pour les enfants de maternelle, de CP, de CE1 et de CE2.

Je ne m'associe pas à l'amélioration qui est présentée.

Comment pouvons nous faire valoir un quelconque côté positif de cette organisation lorsque ce texte remet en cause, revient sur un principe fondamental de notre République ?

Dans notre République, l'école publique est aussi laïque, obligatoire et gratuite.

Revenir sur ce principe fondamental sur lequel repose également l'égalité des chances me conduit à un rejet de l'ensemble de la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle est présentée à Lyon.

Je n'y vois aucun aspect positif.

La proposition qui est faite aux parents et aux élèves lyonnais est très grave.

Il peut être considéré que le coût n'est pas excessif.

Or, le coût présenté est très largement supérieur à celui que Monsieur Gérard COLLOMB, alors candidat, avait annoncé pendant la campagne électorale.

Par ailleurs, il n'est jamais bon de remettre en cause les principes fondateurs.

Sur le 1^{er} arrondissement, nonobstant la décision de la Ville de Lyon ou de la Rectrice de l'Académie de Lyon, un comité de suivi de l'application de la réforme des rythmes scolaires sera mis en place.

Ce comité de suivi réunira les parents d'élèves délégués aux conseils d'écoles, les directions des groupes scolaires, les représentants des personnels enseignants, de l'administration municipale, des structures associatives qui interviennent sur le champ des activités périscolaires, les élu(e)s du 1^{er} arrondissement, aux fins d'évaluer ensemble la mise en œuvre de cette réforme des rythmes scolaires, de cette organisation, et d'en mesurer les conséquences sur la vie des élèves, des parents, des personnels.

Mme Emeline BAUME : Je suis intervenue en Conseil Municipal sur la problématique des circuits courts de distribution.

Je n'ai pas eu de réponse en séance dans la mesure où l'Adjointe au Maire de Lyon s'est étonnée de mon interrogation.

Le groupe Europe Ecologie Les Verts (EELV) a interrogé l'exécutif municipal sur les objectifs, pendant le présent mandat, en termes d'approvisionnement en bio local, en local, ainsi que sur le partenariat avec des structures bien identifiées.

Un courrier a été adressé, mardi 3 juin 2014 ; au Maire de Lyon.

Je serais suffisamment tenace pour obtenir des éléments de réponse, aux fins de faire avancer cette problématique de la qualité, de la préservation des terres agricoles qui est défendue au Grand Lyon avec un programme dédié.

Ce mandat permettra peut-être l'émergence de structures qui interviennent dans le champ de l'économie sociale et solidaire et qui apportent ce service à la population au même titre que le service public rendu par la Ville de Lyon.

Monsieur Yves FOURNEL : La Ville de Saint-Etienne a réalisé un très gros effort dans ses installations mais n'est pas passée, en 6 ans, à 100 % de bio.

Même si cela avait été le cas, il y a lieu de relativiser par rapport au nombre de repas servis par la Ville de Saint-Etienne qui est très nettement inférieur à ceux servis par la Ville de Lyon.

Sur la problématique du bio, l'objectif est commun à chacune et à chacun d'entre nous y compris sur le développement des circuits courts.

Une amélioration régulière des trois aspects peut être constatée.

La Ville de Lyon dépasse, à ce jour, les objectifs du Grenelle de l'environnement, ce qui n'est pas le cas de toutes les villes.

La qualité du cahier des charges est reconnue par les professionnels.

Plusieurs réunions se sont tenues aux fins de parvenir à développer l'approvisionnement des circuits courts à l'échelle régionale.

Cela n'est pas possible aujourd'hui.

Les filières ne sont pas encore au niveau en termes de structuration et de logistique.

Le choix entre une cuisine centrale et une cuisine externalisée peut se discuter.

Ce choix a été fait par rapport aux contraintes de sécurité sanitaire.

Toutes les grandes villes, nonobstant leurs orientations politiques, ont opté pour une cuisine centrale.

S'agissant de la problématique de la gratuité, je partage l'idée que les 3 heures correspondant à la diminution du temps scolaire devaient être gratuites.

Je suis très attaché au principe de l'école publique, laïque et gratuite qui ne porte que sur le temps scolaire.

J'étais favorable à la gratuité des 3 heures dégagées du temps scolaire.

99 % des villes, nonobstant leurs orientations politiques, demande une contribution financière aux parents pour le temps périscolaire ou extrascolaire.

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DELIBERE ET REJETE LE DOSSIER **20598** A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES (13 CONTRE, 1 ABSTENTION).

0002 – Approbation du compte administratif 2013

Rapporteur : M. Arthur REMY.

Conformément à la réglementation en vigueur, Madame le Maire du 1^{er} arrondissement quitte la séance, sort de la salle du Conseil et cède la Présidence de l'Assemblée à Monsieur André GACHET, Doyen d'âge.

M. Arthur REMY : Le présent projet de délibération porte sur l'approbation du compte administratif 2013.

Le compte administratif doit être approuvé avant le 30 juin de l'exercice budgétaire en cours.

Conformément à la loi du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale (loi PML), le conseil d'arrondissement ou de secteur se prononce en préalable au Conseil Municipal.

L'état de réalisation des crédits 2013 pour le 1^{er} arrondissement se décline comme suit :

Recettes :	
- réalisées :	442 416, 77 €,
Dépenses :	
- réalisées :	401 663, 96 €,
Excédents hors restes à réaliser :	40 752, 81 €,
Restes à réaliser :	14 981, 07 € ;
Excédent réel :	25 771, 74 €

J'ai demandé aux services une analyse des dépenses réelles sur le 1^{er} arrondissement.

Je les en remercie au regard du gros travail que cela représente.

Le premier poste de dépenses concerne les fluides des bâtiments transférés, la maintenance et l'entretien, à hauteur de 151 000 €, soit 39 % de l'état spécial de l'arrondissement.

Nous pouvons constater que la première fonction de l'état spécial d'un arrondissement est de répondre aux problèmes d'électricité, de chauffage, d'eau.

Le second poste de dépenses concerne le soutien à l'évènementiel, plus particulièrement aux illuminations, à hauteur de 79 000 €, soit 21 % de l'état spécial de l'arrondissement.

Le troisième poste de dépenses concerne la démocratie participative, la vie locale, les Conseils de Quartiers, à hauteur de 54 812 €, soit 14 % de l'état spécial de l'arrondissement.

Je vous propose de voter favorablement le présent projet de délibération.

M. Yves FOURNEL : Je réitère les 2 remarques que j'ai faites en Commission Générale.

Je sais qu'il s'agit d'un document type de la Direction des Finances.

Il n'y a aucune accusation, ni remise en cause.

J'ai toute confiance dans les services.

Néanmoins, nous ne disposons d'aucun élément de comparaison par rapport à l'exercice budgétaire précédent.

Par ailleurs, la présentation des postes par nature ne permet pas d'analyser sérieusement un budget.

Je remercie Monsieur Arthur REMY d'avoir présenté les 3 principaux postes budgétaires de dépenses de l'arrondissement, par fonctions.

Il serait souhaitable que, pour l'avenir, les postes budgétaires de l'état spécial du 1^{er} arrondissement soient présentés par fonctions.

Je m'abstiendrais sur le compte administratif 2013 du 1^{er} arrondissement.

Mme Emeline BAUME : Je réitère la demande formulée, sous le précédent mandat, par mes collègues du groupe Europe Ecologie Les Verts (EELV), d'un diagnostic thermique des bâtiments du 1^{er} arrondissement, avec la mise en place, en tant que de besoin, d'un plan d'isolation aux fins de limiter au mieux les dépenses énergétiques.

Sous le précédent mandat, Madame Nicole GAY, Adjointe au Maire de Lyon, déléguée à la préservation du patrimoine immobilier, avait fait procéder à la réalisation d'un audit thermique sur certains bâtiments.

Il serait souhaitable d'assurer le relais de cette demande afin de mettre en place un dispositif dans les bâtiments du 1^{er} arrondissement les plus énergivores.

J'indique que nous sommes toutes et tous attachés aux démarches pédagogiques de démonstration.

Il me semble que des partenariats peuvent être préconisés avec des artisans du 1^{er} et du 4^{ème} arrondissements.

M. Arthur REMY : Par rapport à la question de Monsieur Yves FOURNEL sur la présentation du prochain compte administratif, nous pouvons tout à fait nous engager à ce que le compte administratif 2014 soit présenté de manière plus pédagogique.

Madame Anne-Laure COUTANSON, Directrice Générale des Services, se tient à votre disposition pour toutes questions ou précisions sur le compte administratif 2013 et peut, en tant que de besoin, prendre l'attache de Madame Catherine ALBERTI-JULIEN, Directrice des Finances de la Ville de Lyon.

S'agissant du diagnostic thermique des bâtiments sis sur le 1^{er} arrondissement, nous partageons cette problématique.

Nous évoquons très régulièrement ce dossier en Conseil d'élus.

Madame le Maire a adressé un courrier à Madame Nicole GAY en attirant tout particulièrement son attention sur ces problématiques.

Aucune réponse n'a été apportée, à ce jour, à cette correspondance.

Lors d'un rendez-vous avec Madame le Maire, mardi 3 juin 2014, initié par un technicien de GRDF, celui-ci a annoncé que, dans un délai de 2 ans, les collectivités territoriales ne pourront plus bénéficier du tarif réduit.

De ce fait, la Ville de Lyon devra contractualiser via un marché public.

Nous ne sommes pas informés, à ce jour, de ce changement de situation tarifaire qui intéresse tout particulièrement la Mairie du 1^{er} arrondissement dans la mesure où les fluides des bâtiments transférés constituent le premier poste budgétaire de dépenses.

Nous serons donc très vigilants sur ce point.

Mme Emeline BAUME : Sous le précédent mandat, lors des travaux réalisés entre autres en mairie du 1^{er} arrondissement, 2 élus écologistes avaient demandé un diagnostic énergétique et surtout proposé qu'un chantier d'éco rénovation avec des artisans locaux soit lancé dans la maison commune pour montrer que c'est possible

M. André GACHET : Je vous remercie pour ce débat, avec quelques ouvertures, ce qui est toujours intéressant.

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DELIBERE ET ADOPTE LE DOSSIER **0002** A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES (1 ABSTENTION, Madame le Maire ne prend pas part au vote).

Madame le Maire : Nous allons relancer les « CICA ».

Aussi, je propose que, dans un souci de pédagogie à la fois en direction de l'ensemble des élu(e) s du 1^{er} arrondissement et des habitants et structures associatives qui participent aux « CICA », un temps soit consacré à la présentation des documents budgétaires de la Ville de Lyon, du 1^{er} arrondissement voire de la Métropole de Lyon à horizon janvier 2015 avec Monsieur Richard BRUMM, Adjoint au Maire de Lyon, délégué aux Finances, Madame Fatima BERRACHED, Adjointe du 1^{er} arrondissement, déléguée à la démocratie de proximité ainsi que les élu (e) s intéressées par cette thématique.

Il n'est pas inintéressant que ce temps ait lieu en début de mandat.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement est fixée au mardi 24 juin 2014 :

- 18 h 00 : Commission Générale,

– 18 h 30 : Séance publique.

Je vous remercie de votre participation.

Madame le Maire clôt la séance à 19 heures 45.